



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Suppressions massives de classes et des décharges de direction Paris

Question orale n° 330

Texte de la question

Mme Sophia Chikirou alerte Mme la ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur la baisse des moyens alloués par le Gouvernement à l'école publique. Cette austérité budgétaire a des conséquences directes comme les fermetures massives de classes prévues à la rentrée 2025, en particulier dans les quartiers populaires, ou la remise en cause du régime de décharge de direction dont bénéficient les écoles parisiennes. Dans le budget 2025 passé en force par 49.3, le Gouvernement a fait le choix de réduire de 200 millions d'euros le budget de l'éducation nationale, en contradiction totale avec les promesses faites par M. le Premier ministre de revenir sur son projet de suppression de 4 000 postes dans l'éducation nationale. Partout en France, des classes ferment, des postes d'enseignants sont supprimés et des professeurs ne sont pas remplacés. A Paris, ce ne sont pas moins de 110 postes de professeurs qui seront supprimés et près de 170 fermetures de classes qui ont été confirmées pour la rentrée 2025 lors du Conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN) du 21 mars 2025. Ces suppressions concernent surtout les arrondissements populaires du nord et de l'est, alors que les quartiers favorisés, comme le 7e arrondissement, sont épargnés. L'école élémentaire REP (réseau d'éducation prioritaire), située au 77 rue de Belleville, en est un exemple édifiant. Malgré l'arrivée prévue de 22 élèves supplémentaires à la rentrée 2025 (portant les effectifs totaux de 176 à 198 élèves), cette école se voit pourtant imposer la suppression d'une classe (de 12 à 11 classes). Concrètement, cela implique dès 2025 une augmentation immédiate de 25 % des effectifs dans les classes non dédoublées et dès 2026, une situation intenable avec des classes de CE2, CM1 et CM2 pouvant atteindre 34 élèves, en totale violation des normes en vigueur pour les établissements REP et REP+. Parallèlement à la suppression des classes, le régime de décharge dont bénéficient les directrices et directeurs d'écoles parisiennes est également menacé par le Gouvernement, sans réelle concertation. Ce dispositif, jugé « essentiel à la réussite des enfants » par la Fédération des conseils de parents d'élèves elle-même, offre aux directeurs le temps d'assurer le bon fonctionnement pédagogique et administratif de leur établissement. Malgré l'annonce d'un moratoire arraché sous la pression d'une mobilisation massive 11 février 2025, aucune garantie concrète et pérenne n'a été apportée par le ministère, laissant ces personnels dans l'incertitude. En conséquence, elle souhaite savoir si elle entend revenir sur ces fermetures de classes injustes et garantir le maintien des décharges de direction à Paris.

Données clés

Auteur : [Mme Sophia Chikirou](#)

Circonscription : Paris (6^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 330

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 avril 2025](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [29 avril 2025](#)